

Annexe 7

Informations du Public

1. Parutions Sud-Ouest et Le Résistant
2. Exemples d'affichage réglementaire
3. Autres moyens d'information

1. Parutions Sud-Ouest et Le Résistant

• 11 septembre : 1^{ère} parution Avis « Le Résistant »

LE RÉSISTANT
N°1518
DU 11 AU 17 SEPTEMBRE 2025

ANNONCES

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Préfet de la Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'article n° 2025-046 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais émis le 29 août 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet porté par Plan Local d'Urbanisme intercommunal intitulé « Programme Local d'Urbanisation et Plan de Mobilité (PLU+HD) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALU) » visant à sur le projet d'aménagement des 10 communes communautaires en vigueur sur le territoire (Bages, Bontoc, Maranac, Puygros, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Martin-du-Bosc, Saint-Martin-de-Laye, Saugnac-sur-Rûze, Tizac-de-Curton et Tocac-de-Lauzouade).

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de quatre jours consécutifs, du lundi 29 septembre 2025 à 09h00 au vendredi 7 octobre 2025 à 17h00. Le dossier d'enquête est déposé au Service Urbanisme de la CALU, 33 avenue de la Gare, 33610 Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du projet de PLU+HD ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le projet d'aménagement des communes communautaires ainsi que des huit registres d'enquête collectifs et parcellaires seront déposés et mis à disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de Bages, Bontoc, Maranac, Puygros, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Saint-Martin-du-Bosc, Saint-Martin-de-Laye, Saugnac-sur-Rûze, Tizac-de-Curton et Tocac-de-Lauzouade, Saint-Ouen-lès-Batignolles, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Médard-d'Excideuil, Saint-Ouen-lès-Batignolles, Saint-Ouen-lès-Batignolles, Sainte-Gemme-l'Île et Tocac-de-Curton, aux bureaux et bureaux habituels d'ores et d'ores.

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CALU (www.calu33.fr) ainsi que sur le registre numérique dédié (<http://www.registre-numerique.fr/tplu+hd-calle>).

Le dossier de PLU+HD comporte une évaluation environnementale.

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un portail d'information au siège de l'enquête, service urbanisme de la CALU, 33 avenue de la Gare, 33610 Vayres.

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, de 9h00 à 12h00.

Les Mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Les samedi matin et dimanche de 9h00 à 12h00 pourront être consultés soit sur l'un des registres d'enquête papier ouvert sur place ou sur le portail d'information, soit par voie électronique via le registre numérique dédié ou par courriel électronique à l'adresse e-mail : tplu+hd@calu33.fr, registre-numerique.fr, ou administrer par courriel à Monsieur le Président de la Commission d'enquête, Service Urbanisme de la CALU, 33 avenue de la Gare, 33610 Vayres. Toute personne pouvant émettre, à sa demande et à ses frais, une communication papier du dossier auprès du service urbanisme de la CALU.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, la commission d'enquête est composée de Monsieur Christian GOURAUD, Président, de Madame Cécile GUYOT-PIERRE, Madame Laure SOULAGEON, de Monsieur Sylvain BAVILL et de Monsieur Christophe MARC-CHIAZZI, commissaires d'enquêteurs, ainsi que de Madame Cécile de PADAL, commissaire enquêteur supplante.

Des membres de la commission d'enquête recevront le public aux jours, heures et lieux suivants :

BONZAC, Lundi 20 octobre 09h-12h

Service Urbanisme CALIVAYRES, Lundi 20 octobre 09h-12h

Mardi 4 novembre 09h-12h00

Mercredi 7 novembre 14h-17h

Police technique judiciaire CONTRAS, Lundi 29 septembre 10h30-17h

Lundi 20 octobre 14h-17h

Lundi 27 octobre 13h30-17h

GENISSAC, Lundi 29 septembre 10h30-17h

GUERRES, Lundi 20 octobre 09h-12h

IZON, Lundi 20 octobre 09h-12h

Mardi 4 novembre 09h-12h00

Mardi 7 novembre 14h-17h

LES EQUISOTTES ET CHALAUDES, Lundi 27 octobre 09h-12h

LES PENTIÈRES, Jeudi 29 octobre 14h-17h

LISCIERNE, Lundi 20 octobre 09h-12h

Mardi 4 novembre 09h-12h00

Mardi 7 novembre 14h-17h

MARANGU, Vendredi 11 octobre 09h-12h

Mercredi 29 octobre 09h-12h

SAINTE ANTOINE SUR L'ISLE, Lundi 27 octobre 09h-12h

SAINTE CIERG D'ABZAC, Mercredi 29 octobre 09h-12h00

PLAISANCE ET SAINT DENIS DE PILE, Mercredi 29 octobre 10h30-17h

Vendredi 7 novembre 14h-17h

SAINTE GERMAIN DU PUCH, Samedi 10 octobre 09h-12h

SAINTE MEDARD DE GUZIERES, Vendredi 7 novembre 09h-12h

SAINTE QUENTIN DE BARTH, Vendredi 24 octobre 13h30-17h00

SAINTE SEURIN SUR L'ISLE, Mardi 7 octobre 14h-17h

Jeudi 29 octobre 14h-17h

Lundi 13 octobre 09h-12h

A partir de la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le public pourra les consulter pendant un an au service urbanisme de la CALU, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, sur le registre numérique ainsi qu'à l'infocentre de la Commune. Ainsi de l'enquête publique, le Conseil Communautaire sera amené à approuver le PLU+HD, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public et du rapport et des conclusions de l'commission d'enquête.

De même, le Conseil communautaire et le Préfet seront amenés à approuver l'aménagement des communes communautaires.

Conformément à la réglementation, le présent avis est publié dans deux journaux régionaux (Sud-Ouest et Le Résistant) et affiché dans les quatre vingt communes de l'agglomération, ainsi qu'aux emplacements réservés à l'information du public.

| 33



Commune de BEYCHAC et CAILLAU

Arrêté de modification du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église de Cameyreac

Par arrêté du 1er septembre 2025, Monsieur le Maire de l'agglomération l'aurélie Aquitaine a modifié l'aire de l'église de Cameyreac, monument historique situé à SAINT-SULPICE ET CAMEYRAC.

Cet arrêté est affiché dans les mairies concernées (SAINT-SULPICE ET CAMEYRAC, BEYCHAC ET CAILLAU).

Le dossier est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de SAINT-SULPICE ET CAMEYRAC (place n°21 avenue de l'Hôtel de Ville) et de la Mairie de BEYCHAC ET CAILLAU, place n°1 route de la Mairie, et le restera pendant une durée d'un mois.

Il est également disponible sur le site institutionnel de la commune : <http://www.beychac-et-cailleau.fr> au cadre de l'urbanisme plan local urbain.

L'arrêté est téléchargeable : <https://www.beychac-et-cailleau.fr/wp-content/uploads/2025/09/arrêté-PDA-église-de-cameyreac.pdf>

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.



SOL ET VIGNE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 490 euros
Siège social : 4 Allée de Mitisouze,
33460 CUSSAC FORT MEDOC
911 833 786 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 16/08/2025, le Président de la société par actions simplifiée SOL ET VIGNE, ayant des pouvoirs délégués par les abords de l'aire de l'église de Cameyreac, a décreté par arrêté le 1^{er} septembre 2025, à 17h00, à CUSSAC FORT MEDOC, au 7 avenue de l'Île, la modification du périmètre délimité des abords (PDA) de l'église de Cameyreac.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : <http://www.beychac-et-cailleau.fr>

POUR AVIS
Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT-ÉMILIONNAIS

AVIS AU PUBLIC MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU GRAND SAINT-ÉMILIONNAIS est présent en vue de permettre le développement et de distribution de huit îlots existants afin de favoriser des projets économiques, structurels et énergétiques, de créer des logements en résidence principale et pour l'accueil de travailleurs saisonniers.

Ce dossier de modification simplifiée n°3 est tenu à la disposition du public, du 28 septembre à 9h au 29 octobre 2025 à 17h, au siège de la Communauté de Communes (1109 route de la gare à Saint-Émilion d'une part, et dans les mairies de Petit-Palais et Champsac, Fléac et Saint-Émilion d'autre part, aux jours et heures habituels ouvertes de l'agence de la Communauté de Communes et des mairies cètes à date).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes : <http://www.grand-saint-emilionnais.fr>

Chacun pourra consigner ses éventuelles observations et propositions sur un des registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au Président de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : 2090 route de la gare 33650 Saint-Émilion ou par courriel à secretariat@grand-saint-emilionnais.org.



VITALIE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE
au capital de 3.000 EUROS
Siège social :
3, Place de L'Hôtel de Ville
33610 CESTAS

Ainsi d'un acte sous seing privé établi à CESTAS du 11/08/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

-Dénomination : VITALIE.

-Siège : 3, Place de L'Hôtel de Ville - 33610 CESTAS

-Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

-Capital : 3 000 EUROS, divisé en 100 actions de 30 EUROS chacune.

Objet : A être principalement, le commerce de denrées alimentaires et non alimentaires, le commerce en matière de marchandises de consommation en gros et en détail, la vente d'articles fonctionnels différenciés, de compléments alimentaires et tous autres produits prêts à consommer, tout conseil en nutrition et diffusion de toute information et document rapportant à cette activité.

Président de la société : Madame Laurence

MEDICARD, demeurant 1 bis chemin du Portet - 33650 SAINT-SULPICE ET CAMEYRAC

La société sera immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX.

POUR AVIS
Le Président

RÉSISTANT

47 rue Victor-Hugo
BP 219
33610 Cestas Cedex

Tel : 05 57 55 46 95

Fax : 05 57 51 47 96

redaction@leresistant.fr

Édité par la S.A.P.I.D.
05 57 55 46 95

Siège social : 22 quai de Quipuys

33200 Bordeaux Cedex

Directrice de la publication : Anne Casalino

Président éditeur : GIOIA SA

Conseil : Anne Casalino

Christophe Gachan

n° CRIFP : 1207 018189

RCM : 34 12 60 8238

Imprimé en S.A.P.E.S.

40 pages de Béziers

33 100 Béziers

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

Le journal Le Résistant est diffusé à 40 000 exemplaires dans les 100 000 habitants de l'agglomération de Béziers.

annonces

SUD OUEST Vendredi 12 septembre 2023 200



annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau 

Ventes aux enchères

Ventes au tribunal



SELARL DURANCEAU PARTENAIRE & ASSOCIÉS M^{me} Delphine DURANCEAU

Domaine des Plantiers, 150 route de Biens - 13510 Eguilles
Tél. : 04 42 27 45 56
Email : saisies.immobilières@dpa-avocats.com - www.dpa-avocats.com
SAS DELTA AVOCATS, M^{me} Fernando SILVA, avocat
111/11 bis, cours du Chapeau-Rouge - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 40 88 59 - Email : tr@delta-avocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE - EN UN SEUL LOT D'ENCHÈRES

À l'audience du juge de l'Exécution, joie le tribunal judiciaire de Bordeaux,
38, rue des Prêtres-Bordeaux, (33000) Bordeaux.

ADJUDICATION JEUDI 23 OCTOBRE 2023 À 15 H

À la vente aux enchères publiques sur le plus réduit et dernier enchérisseur des biens
et droits immobiliers ci-dessous désignés.

UN APPARTEMENT de type T3 en duplex, LOT NUMÉRO SIX CENT QUATRE (604), partie n° 284,
d'une surface totale de 61,60m² ET UN PARKING, LOT NUMÉRO QUATRE (4007) détenu (lot n° 82),
réalisé sur la commune de Béziers (34252), Génie, dans un ensemble immobilier
en copropriété à usage de RESIDENCE DE TOURISME dénommée LE VILLAGE VERT, au 1143 avenue de
Bordeaux, catégories : AR n° 36, lieu dit Trotte d'Argout pour une superficie de 01 ha 83 à 73 ce tel
que les titres divers ne poussent et comportent, avec toutes ses annexes, dépendances et immeubles
par destination, servitudes et réserves, sans exception ni réserve, toutes celles pouvant être
le cas échéant réservées aux présentes.

Sur la mise à prix de : 25 500 €

(Vingt-cinq mille cinq cents euros)

(OUTRE LES DROITS DES POURSUITES PAVILLONNES EN SUISSE, Y COMPRIS TVA)

Le Fonds Général de Trésorier PCT Saver-Fair, représenté
par sa société de gestion France Trésorier, société par actions
simples immatriculée auprès du registre du commerce et des
sociétés de Paris sous le numéro 261 063 531 et dont le siège
social est situé 1, boulevard Haussmann, 75008 Paris, pris en la
personne de son directeur général audit siège, représenté par **Georges PÉJOUX**, SA au capital
de 100 000 euros, immatriculée auprès du registre du commerce et des
sociétés du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro
642 762 589 et dont le siège social est situé Nantes 44 300
France 44200 Nantes, entité chargée du recouvrement
des créances créées au Fonds Commun de Trésorier PCT Saver-
Fair sauf pour les créances créées au 2 mai 2022, pris en la personne de
son directeur général audit siège **RENÉ ALAIN DROITS DU CRÉDIT
IMMOBILIÈRE DE FRANCE DÉVELOPPEMENT JAFFRE**, SA au capital de
124 421 204 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 379 302 644
et dont le siège social est situé 10, rue René Descartes, 75013 Paris
et à la vente de créances créées au 2 mai 2022, pris en la personne de
l'entité créée le 10 octobre 2012 ayant effectué au 31 juillet 2014
sa dernière vente aux enchères au Crédit immobilière de France-Rép.
Alpes-Alsace (CIRFA), SA au capital de 161 039 170 € inscrit
au RCS de Lyon sous le n° 391 262 929 dont le siège social est
63 95, rue Vendôme 69457 LYON CEDEX, suite à fusion par
absorption selon déclarations de réciprocité et de conformité
concernant la réalisation définitive de la fusion en date du 7 juillet
2015, **ELLE-MÊME VIVANT AUX EFFETS DU CRÉDIT IMMOBILIÈRE
DE FRANCE FINANCIÈRE RHÔNE ALPES (OFFRA)** suite à fusion par
absorption selon procès-verbal d'AFER et d'IRG en date du 24
décembre 2007.

Appel d'offres à destination du cabinet de M^{me} Fernando SILVA, avocat
investisseur de la SAS Delta Avocats, avocat au barreau de Bordeaux,
domicilié 111/11 bis cours du Chapeau-Rouge - 33000 Bordeaux,
présenté par M^{me} Delphine DURANCEAU, avocat au barreau de Grasse,
avocat associé de SELARL DURANCEAU, PARTENAIRE & ASSOCIÉS,
associé d'Avocats immobiliers dont le siège est sis Domaine des
Plantiers, 150 route de Biens - 13510 Eguilles, tel. : 04 42 27 45 56.
Email : saisies.immobilières@dpa-avocats.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

BORDEAUX MÉTROPOLE

COMMUNE DU HAILLAN AVIS D'ENQUÊTE

Classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue de la Chénie au Haillan et approbation du plan d'alignement

Une enquête publique a été prévue sur le projet suivant :
Classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue de la Chénie au
Haillan et approbation du plan d'alignement.

Celle se déroulera du 26 septembre à 14 octobre 2023 inclus.

Le dossier sera déposé devant 15 jours consécutifs :

• Au pôle territorial Ouest du territoire métropolitain - 10112, avenue des Satellites - Immeuble Pépinière au fil des pas.

• À la Mairie du Haillan - 137, avenue Pasteur.

Quiconque pourra prendre connaissance et formuler ses observations sur les
registres d'opposition à cet effet, aux heures d'ouverture des services.

M^{me} Georges PÉJOUX, commissaire enquêteur, tiendra permanence pour recevoir et
conseiller directement les délégués et observateurs relatifs au projet qui seront
formulés par les personnes intéressées au pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole.

Mardi 26 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 heures et mardi 14 octobre 2023 de 15 h à
17 heures.

Les observations pourront également, pendant la période de l'enquête publique, être
transmises directement par voie postale à la commission enquêteuse à l'adresse suivante :

M^{me} Georges PÉJOUX - Commissaire enquêteur - Bordeaux Métropole - Pôle territorial Ouest
territoire - 10112, avenue des Satellites, 33165 Le Haillan.



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sud-ouest-marchespublics.com



Préfet de la Gironde

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Conformément à l'article L. 2225-54 du **Président de la
Communauté d'Agglomération de Libourne**, arrêté du 29
septembre 2023, il sera procédé à une enquête publique unique sur le
projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal intitulé
Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLU+HO) de la
Communauté d'Agglomération de Libourne (CAL) visant à procéder au projet
d'alignement des 15 cartes communales se déroulant sur le territoire
(Bayac, Béon, Bézenac, Bézenac, Saint-Antoine-sur-l'Isle,
Saint-Martin-du-Bois, Saint-Martin-de-Laye, Sainte-Geneviève,
Tessac-et-Curton et Tessac-Lapayrolles).

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours
successifs, du lundi 29 septembre 2023 à 9 h 00 au
vendredi 7 novembre 2023 à 17 h 00. Le siège de l'enquête est
fixé au Service Urbanisme de la CAL, 30 avenue de la Gare, 33670
Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du
PLU+HO ainsi que les pièces qui l'accompagnent, le projet
d'alignement des cartes communales, ainsi que dix-sept
enquêtes d'enquête notées et paragraphe, seront déposés et mis à
disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de
Bayac, Courtaux, Génissac, Guîtres, Izon,
Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Les Ponts-de-Livenne, Monpazier,
Saint-Avit-de-Foissac, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Genès-de-Flacq,
Saint-Germain-du-Puy, Saint-Martin-de-Laye, Saint-Martin-du-Bois,
Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Sauveur-l'Eglise et
Tessac-et-Curton, aux jours et heures habituelle
d'ouverture. Le dossier pourra également être consulté sur le
site Internet de la CAL (www.cal33.fr) ainsi que sur le registre
électronique dédié (www.enquêteunique.libourne.fr).

Le dossier du PLU+HO comporte une évaluation environnementale.
Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un
portail intercommunal à l'usage de l'ensemble des services urbains de la
CAL (33 avenue de la Gare, 33670 Vayres).

Les mairies de Bayac, Béon, Bézenac et Vayres, de 9 h 00 à 12 h 30 ;

Les Mairies de Tessac et Curton, de 9 h 00 à 16 h 30.

Les observations et préoccupations du public pourront être
consignées, soit sur l'un des registres d'enquête publique
ouverts dans chacun des lieux de dépôt, soit transmises par voie
électronique via le registre sur Internet dédié ou par courrier électronique
à l'adresse e-mail : plu-ho@libourne.fr ou par dépôt physique
à l'adresse postale : www.enquêteunique.libourne.fr,
ou adressées par courrier postal à l'ensemble du Préfet de la commission
d'enquête, Service Urbanisme de la CAL, 33 avenue de la Gare, 33670
Vayres. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais,
une communication papier du dossier suscité du service urbain
de la CAL.

Par décision du **Président de Tribunal Administratif de
Bordeaux**, la commission d'enquête est composée de M^{me} Christian
VIGNACQ, Président, de M^{me} Camille GUYOT-PHILIPPE, de M^{me}
Laurie SOULARD, de M^{me} Sylvain BARRET et de M^{me} Christian
MARCHAIS, commissaires enquêteurs titulaires, ainsi que de M^{me}
Carine PASCAL, commissaire enquêteur suppléante.

Des membres de la commission d'enquête recevront le public aux
jours, heures et lieux suivants :

• Vendredi 29 septembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 7 octobre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 14 octobre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 21 octobre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 28 octobre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 4 novembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 11 novembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 18 novembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 25 novembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 2 décembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 9 décembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 16 décembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 23 décembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 30 décembre 2023 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 6 janvier 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 13 janvier 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 20 janvier 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 27 janvier 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 3 février 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 10 février 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 17 février 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 24 février 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 3 mars 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 10 mars 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 17 mars 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 24 mars 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 31 mars 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 7 avril 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 14 avril 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 21 avril 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 28 avril 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 5 mai 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 12 mai 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 19 mai 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 26 mai 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 2 juillet 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 9 juillet 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 16 juillet 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 23 juillet 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 30 juillet 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 6 août 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 13 août 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 20 août 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 27 août 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 31 août 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 7 septembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 14 septembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 21 septembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 28 septembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 5 octobre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 12 octobre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 19 octobre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 26 octobre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 2 novembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 9 novembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 16 novembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 23 novembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 30 novembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 7 décembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 14 décembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 21 décembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 28 décembre 2024 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 4 janvier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 11 janvier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 18 janvier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 25 janvier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 1 fevrier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 8 fevrier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 15 fevrier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 22 fevrier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 29 fevrier 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 7 mars 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 14 mars 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 21 mars 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 28 mars 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 4 avril 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 11 avril 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 18 avril 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 25 avril 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 2 mai 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 9 mai 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 16 mai 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 23 mai 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 30 mai 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 6 juin 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 13 juin 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 20 juin 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 27 juin 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 4 juillet 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 11 juillet 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 18 juillet 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 25 juillet 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• Vendredi 1er août 2025 à 9 h 00 - 12 h 00

• **25 septembre : parution Avis rectificatif « Sud-Ouest »**

annonces

SUD-OUEST Jeudi 25 septembre 2025

21

Formation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

preta-cfa

FORMATION 133
TOURNAU VILLE A DISPO

Formation HACCP - Hygiène alimentaire

Formez-vous aux principes HACCP et maîtrisez les bonnes pratiques d'hygiène afin de garantir la qualité de vos produits alimentaires.

Formation en 3 jours

Prochaines sessions 2025 :
06 et 07/10 - 03 et 04/11 - 01 et 02/12

En savoir plus sur la formation

GRETA-CFA Aquitaine
Gironde - Hôtellerie Restauration Tourisme
05 56 60 85 39
saskia.francois@greta-cfa-aquitaine.fr
www.greta-cfa-aquitaine.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

preta-cfa

FORMATION 133
TOURNAU VILLE A DISPO

DEAES
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Les secteurs du sanitaire et du social recrutent ! Formez-vous au métier d'Accompagnant éducatif et social.

Démarrage de formation le 26 novembre

Réunion d'information (sur inscription) :
9 octobre 2025
Lycée Condorcet à Arcachon

S'inscrire à la réunion

GRETA-CFA Aquitaine
Agence du Santé-Social Optique & Bien-être
05 56 64 65 30
contact@greta-cfa-aquitaine.fr
www.greta-cfa-aquitaine.fr



annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Avis rectificatif

Conformément à l'arrêté n° 2025-598 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 29/07/2025, il est procédé à une enquête publique unique sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal intitulé Programme Local de l'habitat et Plan de Mobilité (PLU+HO) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CAL) ainsi que sur le projet d'attribution des 10 cases communales en vigueur sur le territoire (Besse, Borce, Maransin, Plassac, Saint-Antoine-en-Fléau, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Martin-de-Laye, Saugnac-sur-Fléau, Tissac-de-Curton et Tissac-de-Lauzun).

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours consécutifs, du **mercredi 29 septembre 2025 au vendredi 7 novembre 2025** inclus. Le siège de l'enquête est fixé au Service Urbanisme de la CAL, 32 avenue de la Gave, 33650 Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du PLU+HO sera mis à disposition du public, le présent d'avis et des documents complémentaires ainsi que d'informations d'ordre connus et accessibles, seront déposés et mis à disposition du public au siège de l'enquête et dans les mairies de Borce, au pôle technologique municipal de Courtais, à Génissac, Guitton, Izeix, Lez, Eysseix-et-Chauvanois, Les Peintures, aux services urbanismes de Libournais, à Maransin, Saint-Antoine-en-Fléau, Saint-Cirès-d'Anjou, aux pôles aménagements du Gare-Dom-de-Fléau, à Saint-Germain-de-Puch, Saint-Médard-de-Guizel, Saint-Sauveur-de-Bonac, Saint-Saturnin-sur-l'Isle, et Tissac-de-Curton, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CAL (www.local-lib.org) ainsi que sur le registre numérique 6834 (www.greffe-numerique.tiqui-cf.fr/obusun).

Le dossier du PLU+HO comprend une évaluation environnementale.

L'enquête d'enquête publique peut également être consulté sur le poste informatique au siège de l'enquête, service urbanisme de la CAL, 32 avenue de la Gave, 33650 Vayres.

• Les lundis, mardis, jeudi et vendredis, de 9 h 00 à 12 h 30.
• Les mercredis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30.
Les personnes intéressées ou préoccupées du public pourront être consultées soit par l'un des régimes d'enquête papier suivants dans chacun des lieux de dépôt, soit par téléphone par l'intermédiaire de la ligne unique dédiée, soit par e-mail à l'adresse enquête@calibz.fr ou par courrier postal à l'adresse du Président de la commission d'enquête, Service Urbanisme de la CAL, 32 avenue de la Gave, 33650 Vayres. Toute personne pourra élaborer, à sa demande et à ses frais, une communication papier du dossier auprès du service urbanisme de la CAL.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, la commission d'enquête est composée de M. Christian VIGONACO, Président, de Mme Carole GUYOT-PRUNIER, de Mme Laure SOULARD, de M. Sylvain BARTET et de M. Christophe MARCHAL, commissaires enquêteurs titulaires, ainsi que de Mme Céline PAGANI, commissaire enquêteure supplante.

Des membres de la commission d'enquête recevront le public aux jours, heures et lieux suivants :

Horaires
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.
Service Urbanisme CAL Vayres

Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30, Lundi 4 novembre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Localisés
Lundi 29 octobre

• **30 septembre : 2ème parution Avis « Sud-Ouest »**

26 **annonces**

SUD-OUEST **Mardi 30 septembre 2025**



annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté d'Agglomération du Libournais AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Rappel

Conformément à l'avis n° 2025-098 du Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du 29/07/2025, il a été procédé à une enquête publique unique sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal intitulé Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité (PLU+PD) de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CAL) ainsi que sur le projet d'attribution des 10 cases communales en vigueur sur le territoire (Bayac, Bézenac, Marignac, Saint-Antoine-sur-l'Isle, Gars-Martin-du-Dou, Saint-Martin-du-Layz, Saucats-sur-l'Isle, Tocu-de-Corson et Tocu-de-Lyoncet).

L'enquête publique se déroulera pendant quarante jours consécutifs du **lundi 29 septembre 2025 au vendredi 7 novembre 2025**.

Les siège de l'enquête est fixé au Service Urbanisme de la CAL, 23 avenue de la Gare, 33870 Vayres.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet du

projet de PLU+PD ainsi que les plans qui l'accompagnent, le projet d'aménagement des zones communales ainsi que des règles réglementaires d'urbanisme et de planification et d'aménagement au siège de l'enquête et dans les bureaux de Bayac, au

poste technique municipal de Coutras, à Générac, Guitton,

Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Les Pouyats, au service

urbain de Libourne, à Marignac, Saint-Antoine-sur-l'Isle

et Saint-Cirice-d'Arzacq, auxiliaire administratif au service

urbain de Saint-Saturnin-du-Port, Saint-Médard-de-Guizières,

Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Sébastien-sur-l'Isle et

Tocu-de-Corson, aux jours et heures indiqués

d'enquête. Le dossier pourra également être consulté sur le site

internet de la CAL (www.libournais.fr) ainsi que sur le site

européen (https://www.legifrance.gouv.fr/doctrine/la-libournais).

Le dossier d'enquête publique peut également être consulté sur un

poste administratif au siège de l'enquête, service urbanisme de la

CAL (23 avenue de la Gare, 33870 Vayres).

* Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9 h 00 à 12 h 30.

* Les mercredis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30.

Les observations et propositions du public pourront être consignées

sous l'un des registres d'enquête papier établis dans chacun des

lieux de dépôt, soit transmises par voie électronique via le registre

numérique dédié au poste courrier électronique à l'adresse

plus.ca-libournais@regie-numerique.fr, ou adressées par

courrier postal à Monsieur le Préfet de la commission d'enquête

Service Urbanisme de la CAL, 23 avenue de la Gare, 33870 Vayres.

Toute personne pourra déposer, à sa demande et à ses frais, une

communication papier du dossier auprès du service urbanisme de la CAL.

Par décision du Préfet du Tribunal Administratif de Bordeaux,

la commission d'enquête est composée de M. Christian VIANCO, Président, de Mme Corinne GUYOT-PIERRE, de M-

me Laure SOULARD, de M. Sébastien BARDET et de M. Christian

MARCHAM, commissaires enquêteurs titulaires, ainsi que de M-

me Odile FEDAL, commissaire enquêteur suppléante.

Des membres de la commission d'enquête recevront le public aux

jours, heures et lieux suivants :

Barret
Lundi 20 octobre 9 h 30 - 12 h 30.

Service Urbanisme CAL Vayres
Lundi 29 septembre 9 h 30 - 12 h 00.

Lundi 4 novembre 9 h 30 - 12 h 30.

Vendredi 7 novembre 14 h 30 - 17 h 00.

PLU technique municipal Coutras
Lundi 29 septembre 13 h 30 - 17 h 00.

Lundi 29 octobre 14 h 30 - 17 h 00.

Lundi 27 octobre 13 h 30 - 17 h 00.

Guitton
Lundi 29 septembre 13 h 30 - 17 h 00.

Lundi 25 octobre 9 h 00 - 12 h 00.

Isaac
Mardi 7 octobre 13 h 30 - 17 h 00.

Mardi 6 novembre 13 h 30 - 17 h 00.

Les Eyzies et Châtaigniers
Lundi 6 octobre 8 h 30 - 12 h 00.

Les Pouyats
Lundi 22 octobre 14 h 30 - 18 h 30.

Libourne
Mardi 7 octobre 9 h 30 - 12 h 30.

Mardi 23 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Vendredi 24 octobre 8 h 30 - 12 h 30.

Vendredi 7 novembre 9 h 00 - 12 h 00.

Marignac
Samedi 21 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Mardi 25 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Saint-Quentin-de-Baron
Lundi 27 octobre 9 h 00 - 12 h 00.

Saint-Cirice-d'Arzacq
Mardi 29 octobre 8 h 30 - 12 h 30.

Service d'assainissement de Tocu-de-Corson
Mardi 29 octobre 9 h 30 - 17 h 00.

Tocu-de-Corson
Vendredi 7 novembre 14 h 30 - 17 h 00.

Saint-Germain-de-Puch
Samedi 21 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Saint-Médard-de-Guizières
Vendredi 7 novembre 9 h 00 - 12 h 30.

Saint-Quentin-de-Baron
Vendredi 24 octobre 13 h 30 - 17 h 30.

Saint-Sébastien-sur-l'Isle
Mardi 27 octobre 9 h 00 - 12 h 30.

Tocu-de-Corson
Lundi 13 octobre 9 h 00 - 12 h 00.

Le rapport d'enquête et des conclusions de la commission

d'enquête, le public pourra les consulter pendant un an au service

urbanisme de la CAL, sur le site internet de la Communauté

d'Agglomération, sur le registre numérique ainsi qu'à la Préfecture

de la Gironde.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Communautaire sera

amené à approuver le PLU+PD. Avenementlement réservé pour toute

étude des avis, réserves, des observations du public, et du rapport

et des conclusions de la commission d'enquête.

Le rapport à la réglementation, le présent avis est diffusé dans

deux journaux régional (Sud-Ouest et Le Républicain) et affiché

dans les quarante-cinq communes de l'agglomération, ainsi qu'aux

emplacements réservés à l'information du public.



Commune de Cadaujac

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 181/2025 en date du 29 août 2025, Monsieur le Maire de Cadaujac a entonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme dont le projet a été arrêté par délibération du 04 juillet 2025.

Ce Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale.

M. Thierry RAPIN, évaluateur-expert (PLU révisé), chargé par délibération en date du 10 juillet 2025 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, assume les fonctions de Commissaire Enquêteur. **M. René BAUDINET** a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

La application des articles L. 129-1 et suivants, R. 129-1 et R. 129-6 du code de l'environnement, l'enquête publique se déroulera en mairie de Cadaujac, sous le Conseil municipal.

du lundi 29 septembre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et électronique. En outre, le public pourra prendre connaissance du dossier révisé au sein du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que des règlements d'urbanisme non émis, le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30, les mercredis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le public pourra également la possibilité de consulter le dossier gratuitement en ligne depuis la page Internet aux horaires indiqués, ou de consulter en version électronique, depuis la page Internet www.mairie-cadaujac.fr, rubrique urbanisme - révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formé et accompagné le dossier. A chaque action est attaché le droit de paraître, dans les conditions fixées par les décrets réglementaires et réglementaires applicables et par les présentes statuts, aux personnes, groupes et ou voies des réclamations, observations, protestations et au vote des réclamations. Chaque réclamation pourra éclairer une voie à égaler avec toutes les autres voies que soit le montant de ses parts sociales.

Chaque réclamation : l'ensemble générale d'informations nécessaires à l'analyse et à la résolution de la réclamation, accompagnée d'un avis de l'autorité environnementale.

Monsieur le Commissaire enquêteur reçoit en mairie de Cadaujac :

- le lundi 29 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,

- le samedi 30 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,

- le mercredi 24 octobre 2025 de 13 h 30 à 17 h 00,

- le vendredi 25 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,

- le jeudi 31 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 30,

- le vendredi 31 octobre 2025 de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations de public pourront être consignées par écrit sur le registre d'enquête, transmises par voie postale en mairie de Cadaujac (5 place de l'Eglise, 33748 Cadaujac), mention : « Service de l'avis de l'autorité environnementale » ou par e-mail à l'adresse avis-avis@mairie-cadaujac.fr. Toute réclamation unique ou plusieurs doivent être soumises au format pdf à partir du 29/09/2025. L'adresse suivante : à l'appui de l'avis unique au format pdf à partir du 29/09/2025, à l'adresse suivante : www.mairie-cadaujac.fr.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à la mairie, ainsi que sur le site internet www.mairie-cadaujac.fr.

Observations possibles : des additions au titre de l'enquête, et autorités compétentes.

- approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

- autorité compétente : conseil municipal (échéances),

- échéances : mise à disposition du public et disponibilité du Plan Local d'Urbanisme (article L. 130-23 du code de l'urbanisme).

Le Maire : Francis GEAUZEAU.

Aux termes d'un arrêté du 26/09/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAGOLAC

Objet social : l'exploitation, production et commercialisation de produits de culture, de bois et de dérivés.

Siège social : 7 allée du Plessis, 33680 LACANAU

Capital : 1 000 €

Durée : 30 ans à compter de son inscription au RCS de BORDEAUX

Président : M. JULIEN MAGOLAC 7 allée du Plessis 33680 LACANAU

Délégué général : Mme OLIVE Agathe 21, avenue de la Côte d'Argent 33680 LACANAU

Autres actionnaires : M. JULIEN MAGOLAC

2. Exemple d'affichage réglementaire



3. Autres moyens d'information des communes

- Site internet, « Intramuros », Panneau pocket

Légende	Case vide	Média (site internet, Intra-Murios ou Panneau pocket) n'existe pas		
	/	Média existe mais information de l'enquête publique PLUi et Cartes communales trouvées		
	x	Média existe et information de l'enquête publique PLUi et Cartes communales trouvées		
Commune	Site internet	Site Intra muros	Site Panneau Pocket	Remarques
ABZAC	/		/	
ARVEYRES	x		x	Annonce EP en page accueil du site : Avis rectificatif téléchargeable + bulletin munic. 60
BAYAS (CC)	x		/	Dans menu défilant
BONZAC	x	x	x	Dans Actualité Site, abribus et P 5/7 Pano P
CADARSAC	x		x	Dès accueil Site , fenêtre peu lisible, P 2/5 Pano P
CAMPS SUR L'ISLE	/	/	/	Pas de site propre
CHAMADELLE	/		x	P 3/9 Pano P
COUTRAS	x		/	Dans "urbanisme"! Rien en P accueil!
DAIGNAC	/		/	
DARDENAC	0		0	
ESPIET	0		0	0/14 sur Pano P!
GENISSAC	x		/	Dès accueil Site : "Alerte !
GOURS	/		x	P 2/7 Pano P : Développement sur EP et Avis rectificatif
GUITRES	0		/	
IZON	0		/	
LAGORCE	x		x	Dès accueil Site , p. 4/14 de Pano P
LALANDE DE POMEROL	0		/	Renvoi sur Cali et sur Cali 0
LAPOUYADE	0		x	Avis EP de Janvier pour CRural ! Avis sur Pano P p:2!
LEFIEU	x		x	Sur site : invitation à préparer les coordo des parcelles
LES BILLAUX	x		x	Dès accueil Site , 2eme P. de Pano P
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	x	x	x	1ère page Site, abribus, et P 3/13 de Pano P
LES PEINTURES	x		0	1ère page Site 0 info sur Pano
LIBOURNE	x		/	
MARANSIN (CC)	0		x	Site non actualisé - Pano p.5/12
MOULON	0		/	Infos sur PLU 2007!
NERIGEAN	0		0	pas info sur Pano (pas actualisé!)
POMEROL	x		/	en déroulant ...
PORCHERES	x		0	Site mairie renvoie au site de La CALI pas à jour (dossier et avis)
PUYNORMAND (CC)	/		x	P1/3 de Pano P
SABLONS	x		x	Page Accueil Site et P6 de PanoP
SAINTE ANTOINE DE L'ISLE (CC)	x	/	0	Inscrit sur Panneau Pocket mais pas d'infos sur EP PLUi
SAINTE CIERRES D'ABZAC	0	x	/	lien pour Citymag : 0 info, abribus
SAINTE CHRISTOPHE DE DOUBLE	0		x	Ancien Avis sur panneau pocket
SAINTE DENIS DE PILE	x		x	Rectificatif En accueil site mairie... Pb en volet recherche "PLU"!
SAINTE GERMAIN DE PUCH	x		x	précision Date de la permanence à St G du P
SAINTE MARTIN DE LAYE (CC)	x		x	1ère page Site Avis Rectif. - page 4/7 de Pano P
SAINTE MARTIN DU BOIS (CC)	0		x	page 5/7 de Pano P
SAINTE MEDARD DE GUIZIERES	x	/	x	Avis rectificatif sur site et Panneau pocket
SAINTE QUENTIN DE BARON	x		x	Annexe de l'EP sur l'OL, date permis à St Q, et autres permanences + Pano P
SAINTE SAUVEUR PUYNORMAND	x	/	/	Avec avis rectificatif
SAINTE SEURIN SUR L'ISLE	x	/	/	Renvoi au Registre numérique mais aussi au dossier CALI pas à jour
SAVIGNAC DE L'ISLE (CC)	x		/	1ère page Site 1ère version Avis!
TIZAC DE CURTON (CC)	0		x	1ère page de Pano P.
TIZAC DE LAPOUYADE (CC)	0		x	Fenêtre Pano P. info PLU p 7/12
VAYRES	x		/	1ère page Site - Infos ! Pas Avis ni arrêté ...

- Exemple d'affichage complémentaire

